tions de Genève de 1949, ces deux conférences se sont penchées sur l'interdiction, ou l'emploi limité, de certaines armes classiques susceptibles de « causer des souffrances inutiles ou produire des effets inconsidérés » (armes incendiaires, projectiles à grande vitesse, etc.). Le Canada appuie les efforts internationaux déployés dans ces domaines et sera présent à la quatrième session de la Conférence diplomatique, qui doit avoir lieu à Genève en 1977.

Session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement

A la trente et unième session de l'Assemblée générale, plusieurs pays non alignés ont proposé la convocation, en 1978, d'une session extraordinaire sur le désarmement. Coparrainée par le Canada, la résolution présentée à cet effet a été adoptée par consensus. Le Canada fait partie du Comité préparatoire qui se réunira en 1977. On espère que cette session extraordinaire contribuera à revaloriser les négociations sur le désarmement et le contrôle des armements.

Affaires techniques et économiques

Malgré une reprise hésitante de l'économie mondiale, marquée par la persistance des pressions inflationnistes et un taux de chômage croissant, on peut dire qu'en 1976 la coopération économique internationale s'est améliorée. Le Canada a participé activement aux efforts internationaux pour relever les multiples défis posés à la croissance et à la stabilité économiques. Au sommet de Porto Rico et lors des réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), du Fonds monétaire international (F.M.I.), de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), de la Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.) et d'autres réunions importantes, le Canada s'est efforcé d'adopter des approches positives aux problèmes économiques de ses partenaires industrialisés et de nouer de meilleures relations avec le tiers monde. Il a joué un rôle particulièrement important en tant que coprésident de la C.C.E.I. où l'on a discuté d'une vaste gamme de problèmes, dont l'énergie, les ressources, le financement et les échanges de produits de base.

Sur le plan bilatéral, le Canada a réussi à diversifier ses relations économiques internationales. Des accords de coopération économique ont notamment été signés avec ses deux grands partenaires commerciaux: la Communauté européenne et le Japon, ainsi qu'avec l'URSS.

Liens bilatéraux

Deux grands événements ont marqué l'expansion des relations économiques du Canada avec les Communautés européennes (C.E.) et le Japon: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signé, le 6 juillet, un Accord-cadre de coopération commerciale et économique avec les Communautés européennes et, lors de sa visite au Japon, le premier ministre en a fait autant avec ce pays, le 21 octobre. Ces deux accords visent à intensifier les échanges et les investissements en stimulant la coopération économique et industrielle. Dans les deux cas, des comités mixtes ont été créés pour faciliter et promouvoir cette coopération. La première réunion du Comité mixte de coopération Canada-C.E. s'est tenue le 10 décembre à Bruxelles et l'on y a convenu d'un programme de travail pour 1977-1978. De son côté, le Comité économique mixte canado-japonais devait se réunir au début de 1977.

Le Canada a signé avec l'URSS, le 14 juillet 1976, un Accord à long terme visant à faciliter la coopération économique, industrielle, scientifique et technique, accord dont l'objectif est d'intensifier et de diversifier les relations économiques et commerciales entre les deux pays. Une commission mixte a reçu pour mandat d'élaborer des modalités de coopération et de préparer un programme économique à long terme. La première réunion de la commission mixte, qui s'est tenue à Moscou en octobre 1976, était coprésidée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jamieson, et le ministre du Commerce extérieur de l'Union soviétique, M. Patolichev.